

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Aide exceptionnelle à l'investissement au titre de la commémoration du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale - 4ème répartition - Année 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

2018 marque le Centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, une date importante pour la conscience collective. Ainsi le Département s'est fortement engagé pour cette commémoration en faisant de 2018 l'année départementale du Centenaire.

Outre les actions menées auprès des collégiens en lien avec la communauté éducative, notre collectivité s'associe à ce devoir de mémoire en accompagnant au taux de 70 % les communes dans leurs projets visant à rénover ou mettre en valeur les monuments aux morts, les cimetières et tout autre lieu de mémoire.

Dans ce contexte, le présent rapport propose une quatrième et dernière répartition d'aides financières au bénéfice de la commune du Puy-Sainte-Réparate conformément au détail joint en annexe, soit une subvention de 60 135 € sur une dépense subventionnable de 85 907 € HT.

Tout au long de cette année de la commémoration du Centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, le Département aura subventionné 55 dossiers auprès de 53 communes, représentant une subvention de 1 794 104 € sur une dépense subventionnable de 2 564 661 € HT.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL